

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

VOI 006-1109/09/BC

**■ Maintenance et extension de vélums et parasols sur le Quai du Port - Marseille (2ème arrondissement) - Approbation d'un avenant n°1 au marché 05/0200MR
DIVOIAG 09/2860/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 13/509/BC du 27 juin 2005, le Bureau de la Communauté a approuvé le principe du lancement d'un appel d'offres ouvert composé de deux lots techniques pour la maintenance préventive et corrective ainsi l'extension de vélums et parasols sur les terrasses des établissements situés sur le Quai du Port dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille.

Cet appel d'offres a donné lieu à la notification avec la société MOREAU, d'un marché composé d'un lot numéro 1 à bons de commande, d'un montant minimum TTC annuel de 50 000 euros et d'un montant maximum TTC annuel de 200 000 euros pour la maintenance corrective et l'extension, et d'un lot n° 2 à prix global et forfaitaire annuel pour la maintenance préventive.

Le marché a été conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois, sans que sa durée totale puisse excéder quatre années.

Les modalités de révision des prix de ces marchés sont réglées par l'article 3.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulière (C.C.A.P). Les observations formulées par la Recette des Finances ont mis en lumière plusieurs ambiguïtés concernant la rédaction de certains paragraphes de cet article. Celles-ci peuvent être source de confusion quant à la nature exacte du mécanisme de variation des prix et le calcul du coefficient de révision.

En conséquence, il convient de prévoir un avenant destiné à clarifier les modalités de révision des prix prévues aux paragraphes 3.4/4 de l'article 3.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) de ce marché.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau
- La délibération VOI 13/509/BC du 27 juin 2005 approuvant le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert pour la maintenance et l'extension de vélums et parasols sur le Quai du Port

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de passer un avenant pour clarifier les modalités de révision des prix pour le marché 05/0200 concernant la maintenance et l'extension de vélums et parasols sur le Quai du Port – 13002 Marseille

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 aux marché n° 05/0200 relatif à la maintenance et l'extension de vélums et parasols sur le Quai du Port dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer l'avenant relatif à ce marché.

Pour Visa,
La Vice-Présidente déléguée à la Voirie
et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI